



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD

www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 28 mars 2022
ba-10.03

Délégués municipaux : M. Sébastien Humbert, Municipal
M. Sylvain Pécoud, Syndic

Préavis municipal N° 7/2022

Demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de la Serine

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Au budget 2021, un montant de CHF 10'000.- avait été inscrit pour la réfection d'une partie des berges de la Serine à hauteur du chemin Boutecul.

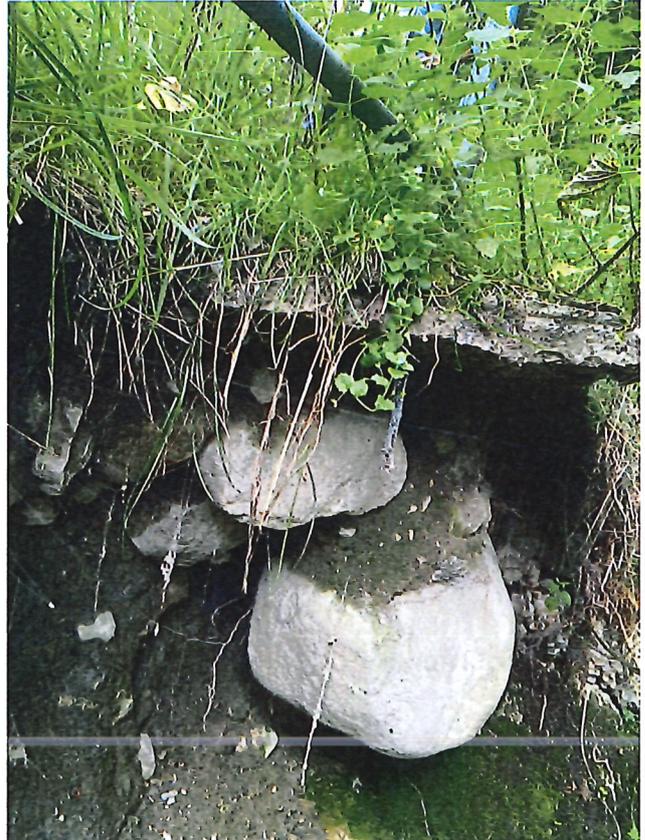
À la suite des intempéries de l'été 2021, une dégradation accélérée et plus étendue que prévue s'est produite au même niveau avec un risque d'effondrement d'une section de la route voisine.

Afin de ne pas laisser la situation empirer, la Municipalité a décidé de réaliser des travaux d'une plus grande ampleur que ceux budgétés et d'utiliser la compétence de dépense imprévisible et exceptionnelle que vous lui avez octroyée.

Toute attente aurait mené à une dégradation exponentielle des berges et, de fait, à des travaux plus conséquents.

Selon l'article 11 du RCom, l'utilisation de cette compétence doit, à postériori, être soumise à l'approbation du Conseil.

Situation avant travaux



Description des travaux réalisés

1. Installation de chantier.
2. Démolition et évacuation des restes du mur de soutènement existant.
3. Fourniture et aménagement d'un enrochement sur rive droite.
4. Enlèvement et évacuation de souches.
5. Réfection de la banquette.

Situation après travaux



Financement

Le financement de ces travaux se divise comme suit :

- Montant budgété.
- Subside cantonal de la DGE.
- Compétence de dépense imprévisibles et exceptionnelles.

Coûts

	Budgétés	Effectifs
Travaux de génie civil	10'000.00	40'055.10
Subside cantonal	- 3'000.00	- 16'022.05
Dépenses	7'000.00	24'033.05

Les coûts effectifs comprennent la partie budgétée que nous devons réaliser quoi qu'il arrive.
Le total TTC de la dépense imprévisible et exceptionnelle est donc de :

$$24'033.05 - 7'000.00 = \text{CHF } 17'033.05$$

Les travaux de génie civil sont imputés au compte n° 470.3147.00
Le subside cantonal est imputé au compte n° 470.4516.00

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir accepter les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal N° 7/2022, concernant la demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de la Serine,
Où le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,
Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour de manière réglementaire,
- Accepte le préavis municipal N° 7/2022, « Demande d'approbation pour dépense imprévisible et exceptionnelle – Berges de la Serine».
- Accepte de valider les charges d'exploitation telles que présentées ci-dessus.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 5 avril 2022, pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire


S. Pécoud


B. Aellen

